

DELIBERATION N° 22

Dieppe Ville d' Art et d' Histoire – Convention de partenariat entre la Ville de Dieppe et l' Office de Tourisme Dieppe-Maritime – vente de plans illustrés de Dieppe et de brochures à destination du jeune public

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE 26 MAI DEUX MILLE ONZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 19 mai 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 2.3), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, Monsieur ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n° 2.3), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n° 2.3), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 3 à n° 41), Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 3 à n° 41), M. CHAUVIERE Jean Claude, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 3 à n° 41), Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à Mme GAILLARD Marie Catherine, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 3 à n° 41), Mme COTTARD Françoise à M. LAPENA Christian, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (de la question n° 3 à n° 41), M. CHAUVIERE Jean Claude à M. BREBION Bernard, M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 3 à n° 41), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que depuis 2007, la Ville de Dieppe édite un plan illustré du centre historique destiné à accompagner le circuit audioguidé de la ville mais aussi à servir de plan touristique. Principalement distribué à l'Office de Tourisme, il est diffusé gratuitement et rencontre un vif succès, obligeant le service DVAH à une réimpression de 20 000 exemplaires chaque année, pour un coût relativement élevé.

C'est pourquoi, il est proposé que le plan illustré soit mis en vente à Dieppe Ville d'Art et d'Histoire et par l'Office de Tourisme, au tarif de 0,50 € l'unité.

Une commission de 25 % serait reversée à l'Office de Tourisme, conformément à la délibération votée par le comité de direction de l'Office de Tourisme sur la vente de produits de librairie, soit 0,125 € par unité.

De la même façon, en 2003 et 2005, le service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire a édité 2 brochures destinées au jeune public qui se sont peu vendues à l'accueil du service. Le prix de vente actuel est de 1,50 € l'unité. Il est suggéré de proposer un tarif attractif de 1 € pour la vente de ces brochures à destination du jeune public.

L'Office de Tourisme, à la demande du public, souhaite développer la vente de ce type de documents.

Une proposition est faite de mettre ces brochures en vente à l'Office de Tourisme. Une commission de 25 % serait alors reversée à l'Office de Tourisme, conformément à la délibération votée par le comité de direction de l'Office de Tourisme sur la vente de produits de librairie, soit 0,25 € par unité.

Considérant l'avis de la commission n° 5 en date du 16 mai,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la vente du plan illustré du centre historique par Dieppe Ville d'Art et d'Histoire et par l'Office de Tourisme, à compter du 1^{er} juillet 2011, avec un prix de vente de 0,50 € l'unité et de verser une commission de 25 % à l'Office de Tourisme, soit 0,125 € l'unité, pour les ventes à l'Office de Tourisme.

- de valider la vente des brochures à destination du jeune public au tarif incitatif de 1 € (au lieu de 1,50 € actuellement), par Dieppe Ville d'Art et d'Histoire et par l'Office de Tourisme, à compter du 1^{er} juillet 2011, et de verser une commission de 25 % à l'Office de Tourisme, soit 0,25 € l'unité, pour les ventes à l'Office de Tourisme.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Dieppe et l'Office de Tourisme Dieppe-Maritime ci-annexée.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les propositions ci-dessus par :**

☞ **32 voix « pour » (Groupe Elus Communistes et Républicains, Groupe des Elus Verts, Groupe « Dieppe-A-Venir », M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant)**

☞ **7 voix « contre » (Groupe « Dieppe-Ensemble », Groupe « Centriste »).**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--